

Gros coup de chaud sur l'école : Les gestes qui sauvent !

Depuis le début du mois de juin un **épisode de très fortes chaleurs** touche le pays ainsi que notre département.

Les conditions de travail dans de nombreuses écoles et établissements sont, par conséquent, très difficiles pour les personnels comme pour les élèves. Cette situation est aggravée par l'état des locaux (mauvaise isolation thermique, absence de dispositifs de protection, locaux vétustes) dans de nombreuses écoles et établissements du département. A Montpellier, par exemple, des températures allant jusqu'à 36°C ont été relevées dans certaines écoles... le matin à 9h !

Cette situation est inacceptable pour les usagers comme pour les personnels. Si l'administration a émis des recommandations concernant les élèves, rien n'a été fait à notre connaissance en direction des personnels. Or travailler dans de telles conditions peut en effet représenter un risque pour la santé et la sécurité.

SUD éducation Hérault appelle donc les personnels des écoles et des établissements du département à remplir les RSST (registres de santé et de sécurité au travail, [toutes les infos sur notre site](#)) pour signaler à l'administration toute situation de travail à risque ou toute défectuosité des systèmes de protection.

SUD éducation Hérault rappelle qu'en cas de maux de tête, d'étourdissements, de vertiges, de malaises, de vomissements les personnels peuvent faire valoir leur droit de retrait au titre de l'article 5-6 du [Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique](#). Ce droit individuel peut être exercé collectivement lorsque des agents ont un motif raisonnable de penser qu'ils sont exposés à un danger concernant leur vie ou leur santé.

L'exercice de ce droit ne peut donner lieu à aucune retenue sur salaire, ni aucune sanction. L'exercice de ce droit ne doit pas créer une nouvelle situation de danger (pour les personnels comme pour les usagers).

SUD éducation Hérault soutiendra tous les collègues qui souhaiteront réagir face aux risques qu'ils encourent au travail et qui voudront exercer leurs droits. N'hésitez pas à nous contacter.

